



Franchise réclamée par mon employeur

Par **amandine75**, le **14/09/2015** à **15:53**

Bonjour, j'utilise mon véhicule dans le cadre de mon activité professionnelle pour assurer mes rendez-vous. Mardi dernier, un véhicule m'a percuté et a prit la fuite sans que j'ai le temps de relever l'immatriculation. Il y a des caméras vidéos dans la rue qui pourraient éventuellement corroborer mes dires. J'ai déclaré l'accident auprès de la personne en charge des assurances dans mon entreprise, puisque la société a souscrit un contrat d'assurance professionnelle. Mon entreprise m'a seulement demandé une déclaration écrite par mail, me disant qu'une plainte à déposer ne serait pas utile. En revanche, j'ai été informée que la franchise de 152 euros était à ma charge. Il est pour moi hors de question de la payer compte-tenu du fait que l'incident s'est produit durant mes heures de travail. J'ai lu des messages sur le forum ayant un lien avec ma demande mais je n'ai pas trouvé de réponse suffisamment claire pour justifier ce non-paiement. J'ai contacté mon responsable et le chef de service ainsi que la personne en charge des assurances qui m'affirment tous que c'est à moi de payer. Quels recours et articles de loi pourraient leur faire entendre raison? (j'ai déjà payé la franchise auprès du garagiste). Merci d'avance pour votre réponse. Amandine

Par **moisse**, le **14/09/2015** à **18:46**

Bonjour, [citation] Il y a des caméras vidéos dans la rue qui pourraient éventuellement corroborer mes dires. [/citation] Avec des morts, ou dans les feuillets américains. [citation] puisque la société a souscrit un contrat d'assurance professionnelle. [/citation] Il faut en lire les dispositions. En effet, lorsqu'un salarié utilise son véhicule personnel, il a le choix, soit d'assurer ses déplacements professionnels, mais avec une surprime non négligeable, soit de bénéficier d'une assurance souscrite par l'employeur, en général au kilomètre. Cette dernière n'intervient qu'en complément de l'assurance du salarié,

qui a choisi d'avoir une franchise ou pas en cas d'accident.
Les contrats de ce genre que j'ai souscrit il y a fort longtemps prenaient en charge les franchises, mais c'était il y a longtemps.